

Règlement - Appel à courts-métrages

1/Le festival

Le festival s'attache à « montrer des films singuliers et novateurs dont le sujet, l'esthétique ou le système de production font qu'ils échappent partiellement ou totalement à toute diffusion publique. Le festival tient à créer des rencontres et des échanges inspirants autour des films choisis ». Il aura lieu à Saint-Étienne du 6 au 9 juin 2023. Les projections auront lieu au Méliès Saint-François.

Le festival a pour objectifs principaux de :

- révéler des réalisateur.ices français.es débutant.es ou non à travers une sélection d'une vingtaine de courts-métrages.
- Créer des rencontres entre les réalisateur.ices, les équipes des films, le public et d'autres intervenant.es choisi.es par l'équipe du festival.
- Le festival est non compétitif.
- Mettre en avant le travail des équipes techniques des films et leur importance au sein de la fabrication d'un film.
- Favoriser une approche interdisciplinaire du court-métrage.
- Favoriser des actions de promotion, de production et de diffusion du court-métrage dans la région AURA.

2/ Conditions d'admission

- Court-métrage français
- Fiction, documentaire, expérimental et animation
- Durée minimum de 10 minutes / maximum 30 minutes (excepté pour les films d'animation : de 2 minutes à 30 minutes)
- Thématique de l'année : Corps en lutte
- Ayant eu, au jour de l'inscription, moins de cinq sélections en festival
- Un film par réalisateur.ice
- Produit à partir de 2018
- La présence des réalisateur.ices et/ou des équipes techniques est obligatoire

2.1 – AUTRE MÉDIUM INVITÉ

Un.e artiste oeuvrant dans une discipline autre que le cinéma est invité.e par le festival à choisir parmi notre sélection, trois films à propos desquels il ou elle s'entretiendra avec les réalisateur.ices lors d'une table ronde publique.

2.2 – FOCUS METIER TECHNIQUE

Les organisateur.ices du festival animeront une table ronde avec trois technicien.nes dont certain.es issu.es des équipes des films. Les métiers mis à l'honneur cette année sont ceux du costume.

2.3 – DROITS

La personne qui inscrit le film (producteur.ice, réalisateur.ice, distributeur.ice) déclare être en possession des droits filmiques, musicaux de toutes les œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire, le festival ne saurait être tenu pour responsable.

3/ Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 1 décembre 2022 au 1 mars 2023.

Aucun film ne sera accepté après cette date.

Toutes les inscriptions se font obligatoirement en ligne sur la plateforme Filmfreeway.

4/ Les films sélectionnés

4.1 – COPIE

Attention, tous les films doivent impérativement être fournis en copie DCP pour être projetés au festival sauf contre-indication particulière.

4.2 – LANGUE

Pour les films non francophones : sous-titres français obligatoires sur la copie de projection et de sélection.

4.3 – RENSEIGNEMENTS ET BACK UP

Les participants doivent renvoyer au plus vite la fiche de renseignements fournie par le festival lors de la sélection et faire parvenir une copie back up du film fichier vidéo H264 (.mp4/.mov)

4.4 – ENVOI DES COPIES

L'envoi et le retour des copies DCP sont à la charge du participant sauf contre-indication.

Les copies sont à envoyer avant le 16 mai 2023.

5/ Diffusion et presse

Les producteur.ices, réalisateur.ices et distributeur.ices des films sélectionnés autorisent le festival à utiliser sans contrepartie les photographies et autres documents fournis. Ils autorisent l'utilisation d'extraits visuels et sonores (max 3minutes) de leurs films sur tous les supports en ligne et print du festival ainsi que dans les médias (presse, tv, radio, internet) à des fins promotionnelles. Ils autoriseront également la diffusion des interviews filmées avec les personnes invitées qui seront retransmises sur tous les supports en ligne du festival.

6/ Invitation

Sauf contre-indication, le festival prend en charge l'hébergement durant toute la durée du festival et le transport (aller/retour) de chaque invité.e (réalisateur.ice, technicien.ne choisi.e par l'équipe du festival et intervenant.e).

Toute autre personne de l'équipe du film qui souhaiterait venir pourra être accréditée au festival. Le transport, les repas et l'hébergement resteront à sa charge.

7/ Litiges

La participation au festival Nouveaux Rêves implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de litige, seule la version française fera foi.

L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

Pour tous renseignements concernant les inscriptions, merci de contacter l'organisation du festival par mail : festivalnouveauxreves@gmail.com

Pour tout autre renseignement, veuillez vous référer au site internet : www.festivalnouveauxreves.com